

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-1646

présenté par

Mme Youssouffa, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Colombani,  
M. de Courson, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Morel-À-L'Huissier, M. Saint-Huile et  
M. Taupiac

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Emploi outre-mer	0	1
Conditions de vie outre-mer	0	0
Création d'instituts régionaux d'administration ultra-marins ( <i>ligne nouvelle</i> )	1	0
<b>TOTAUX</b>	1	1
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel propose d'envisager la création d'instituts régionaux d'administration dans les collectivités ultra-marines.

Dans son document global de présentation du PLF 2023, le Gouvernement écrit notamment :  
« L'effort de l'État en matière de soutien à l'ingénierie, accompagnement essentiel permettant la concrétisation des projets sur les territoires, se poursuit avec 10 M€ en AE ».

Certes, l'idée est louable. Néanmoins, il serait également indispensable d'envisager la création d'un IRA dans chaque bassin océanique tout du moins ceux des RUP : océan Indien (La Réunion Mayotte), océan Atlantique (Guadeloupe, Martinique, Guyane).

Actuellement, il n'y a aucun IRA dans ces collectivités. Pourtant, un tel dispositif encourageait à ce que l'administration centrale et déconcentrée prenne mieux en compte les réalités ultra-marines et développe une « culture outre-mer » qui permettrait ensuite une plus grande efficacité des politiques publiques, élément nécessaire remarqué par la Cour des comptes dans son rapport sur l'avenir de Mayotte produit en juin dernier.

Afin de garantir la recevabilité financière des amendements, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- une diminution de 1 euro des AE et CP de l'action 3 - Pilotage des politiques des outre-mer du programme 138 « Emploi Outre-mer » de la Mission « Outre-mer » ;
- une augmentation de 1 euro des AE et CP du nouveau programme « Création d'instituts régionaux d'administration ultra-marins » de la Mission « Outre-mer ».

Ne souhaitant aucunement réduire de 1 euro les crédits du programme 138 « Emploi Outre-mer » de la Mission « Outre-mer ». Il reviendra donc au Gouvernement de procéder à l'abondement de crédits qui s'impose.